septembre-octobre 2018 • 1,50 €
Bimestriel #126

le monde des artisans

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// MARNE

GRAND EST

08 ACTUALITÉS
Les artisans acteurs du patrimoine

18 PRATIQUE
Artisanat de demain

PROJET GRAND EST

RÉGIONALISER POUR PLUS DE PROXIMITÉ

P. 04

CMA Chambre de Métiers et de l'Artisanat MARNE

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus de 60 ans MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans vos activités professionnelles comme dans votre vie personnelle.

MAAF PRO

00/00 - MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création : ©IMAGES

© TKPIX-ANTOINE NEWEL

CHÈRES ARTISANES, CHERS ARTISANS, la transmission de nos savoirs est un enjeu de taille pour nous, artisans. À l'heure où l'apprentissage et la formation s'apprêtent à connaître des évolutions profondes et où nos entreprises artisanales souffrent d'un manque de personnel qualifié, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat se mobilise.
La chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Grand Est a confié l'organisation de la 4e édition du Village des métiers et des formations à la CMA de la Marne, aux côtés d'Alméa formations-interpro et du BTP CFA Grand Est, sur la Foire de Châlons-en-Champagne. Lors de ce rendez-vous économique et politique incontournable de la rentrée, qui s'est déroulé du 31 août au 10 septembre, les trois partenaires fondateurs du Village, soutenus par le conseil régional Grand Est, œuvrent ensemble vers des objectifs communs. Il s'agit de donner une perspective à la jeunesse et à nos entreprises en permettant, par la voie de la formation en alternance, de créer de la richesse et donc des emplois.
Ce Village des métiers et des formations a été conçu comme un outil dynamique de promotion de l'apprentissage et de l'innovation. Il s'appuie sur l'expérience de ceux qui apprennent, pratiquent et enseignent les savoir-faire. Dans ce lieu, comme dans nos activités au quotidien, nous informons et orientons les jeunes et leurs familles, au regard des formations et des carrières. Nous espérons ainsi être au plus proche des préoccupations actuelles en y apportant une forme de réponse, la plus concrète possible.

Michel Boulant
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? **CM-REIMS.FR**

@ARTISANAT51

CHAMBREMETIERS@CM-MARNE.FR

ACTUALITÉS 06
Le Village des métiers et des formations
Les artisans : acteurs du patrimoine
Adea : formez-vous !

ACTUALITÉS RÉGIONALES 14
PASS Artisan : une situation, une solution
Expérimentation d'un e-CFA dans le Grand Est

PRATIQUE 18
Artisanat de demain : une aide pour les entreprises
Calculez la valeur locative d'un local professionnel

14 ACTUALITÉS GRAND EST
PASS Artisan

Apprentissage : la réforme de la rentrée
Banc d'essai : Renault Master ZE
Créez votre visite virtuelle

REGARDS 25
Métier : chaudronniers, discrètes stars du métal
Il transforme l'eau en pierre
Collaborer pour se transcender
Stéphane Bern : « Les artisans ont de l'or entre les mains »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 9, 12-13, et 20 à 21 pour les abonnés de la Marne.

Le Monde des artisans n°126 – septembre - octobre 2018 – Édition de la Marne – **Président du comité de rédaction des pages locales :** Michel Boulant – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne – **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt – **Rédaction :** ATC, port. : 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – **Secrétariat de rédaction :** Pixel Image – **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquières, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquières, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr – **Photographies :** Pixel Image – **Crédit photos pages locales :** CMA51 - En couverture : les président(e)s des CMA du Grand Est co-construisent un nouveau projet régional, © crédit photo : Luc Bertau – **Promotion diffusion :** Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – **Conception éditoriale et graphique :** TEMA | *presse*, Tél. 03 87 69 18 01 – **Fabrication :** Pixel Image (Tél. 03 87 69 18 18) – **Éditeur :** ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – **Directeur de la publication :** François Grandidier – **N° commission paritaire :** 0321 T 86957 – **ISSN :** 1271-3074 – **Dépôt légal :** septembre 2018 – **Impression :** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

Origine géographique du papier : Espagne · Taux de fibres recyclées : 0,27 % · **Certification des fibres utilisées :** PEFC · **Au moins 1 des indicateurs environnementaux :** Ptot 0,01 kg/tonne

PEFC 10-31-1260 Certifié PEFC pefc-france.org

« Nous sommes des accompagnateurs d'entreprises. Notre rôle est de développer toute l'ingénierie nécessaire pour satisfaire les besoins des artisans, en leur proposant une offre de services moderne et de qualité, où qu'ils se trouvent. Nous construirons cette chambre de région de manière collégiale, avec un maître mot : la proximité. »

101 388

C'est le nombre d'entreprises artisanales dans le Grand Est. Le réseau des CMA s'était engagé à atteindre les 100 000 entreprises en 2021. L'objectif est donc atteint et dépassé, avec trois années d'avance.

9293

C'est le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés sur l'année scolaire 2017-2018. Un chiffre très encourageant, qui démontre que le Grand Est est une véritable terre d'apprentissage.

Régionaliser pour plus de proximité...

Le jeudi 28 juin, l'assemblée générale de la CRMA Grand Est a voté à une large majorité le principe de la création d'une chambre de métiers et de l'artisanat de région. Une évolution qui va se construire sur la mutualisation des stratégies, des actions et des moyens. La chambre régionale se placera ainsi comme l'institution représentante des 101 388 entreprises artisanales du Grand Est. Chaque territoire pourra compter sur une chambre départementale, qui assurera un service et un accompagnement au plus près des artisans. Pourquoi cette évolution ? Quels atouts et avantages pour les artisans ?

+ DE PROXIMITÉ

En mutualisant au niveau régional les fonctions supports, comme l'informatique, la comptabilité, les ressources humaines ou encore le budget, les équipes locales pourront se recentrer sur leurs missions premières : l'accompagnement et le service aux artisans.

+ D'ÉGALITÉ ET D'UNITÉ

Les économies et l'optimisation des moyens générés par la régionalisation permettront de garantir à tous les artisans, quelque soit leur implantation, la même qualité de services.

+ D'ÉCONOMIES

La chambre de métiers régionale globalisera les dépenses. Qu'il s'agisse de prestations ou d'équipements de fonctionnement. Cela conduira à des économies d'échelle conséquentes sur le long terme. Les chambres à faibles effectifs pourront ainsi développer des services et des équipements pour les artisans que, seules, elles n'auraient pas pu financer.

+ DE FORCE ET D'EFFICACITÉ

« L'union fait la force » est une expression bien connue qui prend tout son sens dans la régionalisation. S'appuyer les uns sur les autres, exploiter les atouts de certaines chambres pour en faire profiter tout le monde, partager les expériences réussies, pour grandir ensemble et offrir le meilleur serive aux entreprises.

Ci-contre : Bernard Stalter, président de la Chambre de Métiers d'Alsace et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est et Michel Boulant, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne. Avec toutes les chambres du Grand Est, ils co-construisent un nouveau projet régional.

© LUC BERTAU

PHOTOS : © CMASI/CORENTIN LE GOFF

Le Village des métiers et des formations

RETOUR EN IMAGES. Depuis 2015, la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Grand Est, le réseau des CFA du BTP Grand Est et Alméa formations-interpro Champagne-Ardenne, organisent un espace dédié aux jeunes, à leur famille et aux entreprises de l'artisanat, au sein de la foire de Châlons-en-Champagne.

Le Village des métiers et des formations, soutenu par le conseil régional Grand Est et suivi par le CMA de la Marne, résulte d'une volonté partagée de développer l'apprentissage sur le territoire régional, de promouvoir l'offre de formation en alternance et de favoriser l'emploi dans les différents secteurs professionnels du Grand Est.

Un espace dédié à la Foire

Cette action s'appuie sur l'expérience de ceux qui apprennent, pratiquent et enseignent les savoir-faire. Sous ce chapiteau de 600 m² étaient organisées, du 31 août au 10 septembre dernier, des animations, des démonstrations, des dégustations de produits préparés sur place ainsi que la réalisation d'œuvres d'un haut niveau technique. Il s'agit d'informer, de donner une image positive, d'orienter les jeunes et leurs familles. L'objectif de cette édition 2018 était également de proposer une découverte interactive et une immersion du grand public aux côtés des apprentis, des formateurs et des professionnels des différents secteurs.

Un rendez-vous incontournable

Avec près de 250 000 visiteurs, 800 exposants, 200 conférences, la Foire de Châlons-en-Champagne est le rendez-vous incontournable de la rentrée économique, politique, sociale et commerciale, sur un site de 13 hectares. Son succès populaire est dû à la diversité des exposants, à l'éclectisme du plateau d'artistes mis sur pied par Foire en scène et par la multitude de conférences et d'événements proposés.

Plus d'infos : www.cm-marne.fr +

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA,**

rendez-vous sur **Artisanat.fr** >

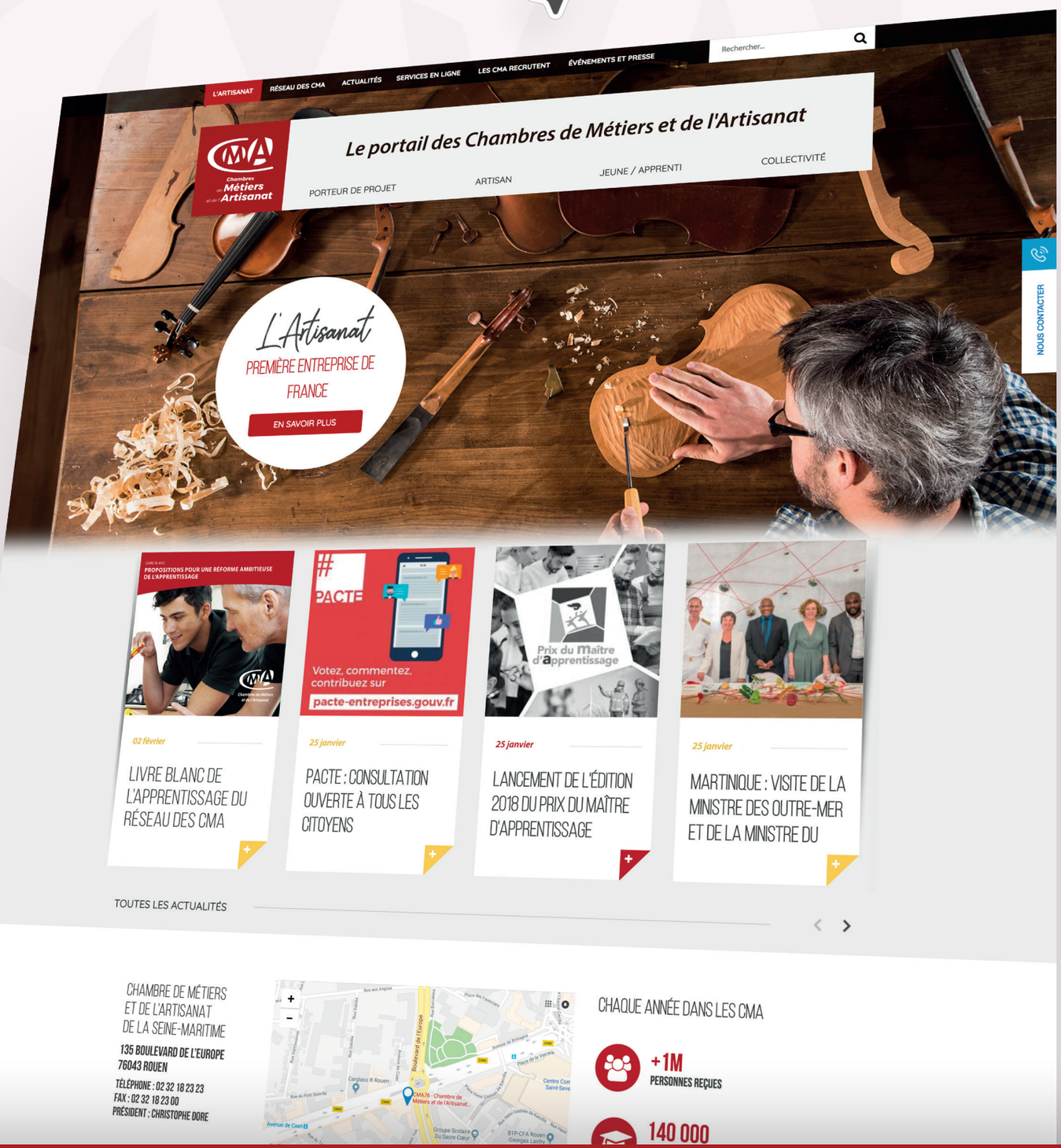

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Avec le réseau des CMA,

l'artisanat a de l'avenir

PHOTOS : @ CMA DE LA MARNE/ÉRIC VANDEN

Les artisans : acteurs du patrimoine

Près de 50 artisans d'art du Grand Est se sont retrouvés sous les Halles du Boulingrin à Reims, le dimanche 16 septembre dernier, pour le troisième marché des artisans d'art de l'année*. Cette édition de rentrée a également déambulé dans différents lieux du centre-ville de la Cité des Sacres à l'occasion des Journées du patrimoine.

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne organise, pour la deuxième année consécutive, quatre éditions du marché des artisans d'art. Plus de 45 exposants, venus majoritairement du Grand Est, étaient présents au Boulingrin pour ce traditionnel rendez-vous initié par la ville de Reims. Potiers, bijoutiers, ébénistes, maroquiniers, doreurs, relieurs... ont fait découvrir leur métier et partagé leur passion tout au long de la journée. Petits et grands ont eu l'occasion de s'initier à différents métiers d'art au travers d'ateliers : modelage, couture, fabrication d'une étoile en verre et broderie. Une démonstration de soufflage de verre « en filigranes » a par ailleurs été proposée en extérieur par deux verriers. Cette technique a été mise au point à Venise à l'époque de la Renaissance. Des intermèdes musicaux ont également rythmé l'après-midi.

Journées européennes du patrimoine

Dans le même temps, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne a répondu à l'invitation de la Ville de Reims à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, en créant un circuit des artisans d'art. En parcourant l'hôtel de ville de Reims et l'espace culturel Le Cellier, les visiteurs ont pu découvrir différentes œuvres telles que des bijoux, des livres, des chapeaux, des poteries, des articles en marqueterie de paille et des sculptures en verre.

Enfin, des visites de l'hôtel François, le siège de la chambre de métiers et de l'artisanat, ont été organisées durant tout le week-end des Journées du patrimoine. Ce bâtiment a été construit par l'architecte Dufay-Lamy entre 1908 et 1914, à la demande d'Albert François, administrateur des Docks Rémois (plus grande chaîne de magasins à succursales multiples à la fin du XIXe). Les corniches d'inspiration Louis XVI ainsi que les fenêtres et vitraux de 1944 mettent en valeur la façade de l'hôtel. À l'intérieur, on trouve un mélange de styles inspirés de la Renaissance et Louis XVI. En 1938, il devient la propriété de la CMA de la Marne. Après rénovation, le lieu a conservé ses lignes originelles entre cour et jardin, typique d'un hôtel particulier à la française.

*Organisé en partenariat avec la Ville de Reims, le conseil régional Grand Est, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, le Magazine Reflets Actuels et Ateliers Art de France, ce rendez-vous accueille 2500 visiteurs en moyenne par édition.

QUAND VOUS REFERMEZ UN

UNE NOUVELLE VIE S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

PRODUCTION PERIG

Formez-vous !

DIPLÔME. La CMA de la Marne lance la formation Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (Adea).

Quèsaco ?

L'Adea est une formation concrète pour renforcer vos compétences et faire face à la polyvalence qu'exige votre quotidien au sein d'une petite entreprise. Elle s'adresse aux dirigeants ou collaborateurs directs du chef d'entreprise qui justifient de deux années d'expérience professionnelle, d'un niveau bac ou équivalent ou d'un titre ou diplôme de niveau V.
Si vous assurez des fonctions administratives, commerciales, comptables ou encore RH et souhaitez gagner en efficacité dans ces domaines, ce titre de niveau IV, enregistré au RNCP, vous permettra d'obtenir une véritable reconnaissance.

Un diplôme articulé autour de 4 modules :

Communication et relations humaines : 10 jours (70 h)
Assurer une bonne communication avec les clients, les partenaires et son équipe, savoir utiliser les techniques de communication, de négociation et prendre confiance en soi.
Gestion de l'entreprise artisanale : 29 jours (203 h)
Acquérir et approfondir les éléments de comptabilité, de droit, de fiscalité, de gestion financière pour participer de façon opérationnelle à la gestion de l'entreprise.
Secrétariat - bureautique : 16 jours (112 h)
Maîtriser les outils d'organisation et de bureautique pour être plus efficace : travail informatique, traitement de texte, courrier, facturation, devis, démarches administratives, classement…
Stratégies et techniques commerciales : 14 jours (98 h)
Participer à la mise en œuvre d'une politique commerciale : diagnostic et stratégie commerciale, actions commerciales, techniques de vente et d'accueil, publicité, service clientèle, mémoire sur un projet d'entreprise.

Comment financer cette formation ?

Vous êtes conjoint collaborateur ou chef d'entreprise, la formation est entièrement prise en charge par le conseil de la formation.
Vous êtes salarié, cette formation permet de solliciter votre CPF.

Dans tous les cas, nous nous tenons à vos côtés pour l'élaboration de votre dossier.

CONTACT
03 26 40 94 94
njacqueminot@cm-marne.fr

Avec le Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

PRISE EN CHARGE POSSIBLE À **100%***

FORMEZ-VOUS

avec le soutien financier du Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat :

Formations diplômantes ■ Informatique et bureautique ■ Gestion comptable et financière ■ Commercialisation ■ Ressources Humaines ■ Aspects juridiques et réglementaires ■ Sécurité et prévention des risques ■ Gestion environnementale ■ Développement d'entreprise ■ Développement personnel ■ Reprise d'entreprise

Envoyez votre demande à l'aide du formulaire téléchargeable sur **www.crma-grandest.fr** en l'adressant à **CRMA GRAND EST | 2 rue Augustin Fresnel | WTC | 57082 METZ CEDEX 3**

POUR CONNAÎTRE LES MODALITÉS D'ACCÈS ET DE PRISE EN CHARGE, ÉTABLIR UN DOSSIER DE DEMANDE... RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS DÉPARTEMENTALE

▸ CMA de la Marne : **03 26 40 64 94**

Si votre formation est de nature technique (professionnelle) ou fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, le FAF CEA est l'organisme habilité à étudier votre demande pour l'obtention d'un financement (14 rue Chapon | CS81234 | 75139 Paris Cedex 03 | Tél. : 01 53 01 05 22 | accueil@fafcea.com | www.fafcea.com)

**Dans la limite des modalités de prise en charge et du barème d'intervention du fonds. Le taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible*

DÉMATÉRIALISATION : même pas peur !

CERTIMÉTIERS. Très prochainement, les PME puis les TPE devront être en mesure de fournir et d'accepter des factures dématérialisées. Entre obligations légales et besoin croissant de sécuriser ses données, le certificat électronique CertimétiersArtisanat s'impose comme la solution adéquate.

Pour les artisans inscrits au répertoire des métiers, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) a créé CertimétiersArtisanat, un certificat d'authentification et de signature électronique de classe 3+ qualifié RGS*/ eIDAS conforme aux règles de sécurité les plus récentes. Ce dispositif, matérialisé sous forme de carte à puce ou de clé USB, permet aux artisans de signer des documents électroniques et d'accéder en toute sécurité aux échanges dématérialisés. Elle peut être utilisée pour de nombreuses démarches administratives : service d'immatriculation des véhicules, marchés publics dématérialisés dont l'usage tant à se généraliser *(lire ci-contre)*, déclaration sociale Sylaé, déclaration de TVA, paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la taxe sur les salaires (TS)... Ces certificats sont désormais délivrés par la société Dhimyotis-Certigna. La commande s'effectue directement sur le site certigna.fr, après avoir au préalable créé un compte client. Pour bénéficier du tarif négocié par le réseau, pensez à préciser lors de la commande le code partenaire : CMA.

* Référentiel général de sécurité.

i www.certimetiersartisanat.fr

CE QUI VA CHANGER

L'ordonnance du 26 juin 2014 et la loi Macron du 6 août 2015 prévoient deux obligations :
→ émettre des factures électroniques pour les prestations fournies à l'État, les collectivités territoriales et autres établissements publics ;
→ accepter les factures électroniques d'autres entreprises privées.
À compter du 1er janvier 2019, les PME seront concernées. En 2020, ce sera au tour des TPE et micro-entreprises. Néanmoins, il sera toujours possible d'émettre et accepter des factures papier.

71 %

des artisans cessant leur activité et installé depuis plus de cinq ans parviennent à trouver un repreneur*. Avant de vous lancer dans un processus de transmission, rapprochez vous de votre CMA. Ses conseillers sont experts en la matière et pourront vous être d'une grande aide.

Source : Baromètre de l'Artisanat ISM-MAAF, juin 2018. À lire dans son intégralité sur ism.infometiers.org.

ÊTES-VOUS L'ARTISAN DE L'ANNÉE 2019 ?

STARS & MÉTIERS. Le concours phare du secteur artisanal voit à nouveau ses modalités évoluer pour son édition 2019. Désormais, chacune des treize entités régionales du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sélectionnera un lauréat par catégorie (Innovation, Responsable, Entrepreneur et Exportateur), puis élira qui, parmi ces quatre prétendants, ira défendre ses couleurs à l'échelon national et ainsi prétendre au titre d'Artisan de l'année. Du 2 mai au 10 juin 2019, le grand public pourra découvrir les vidéos de présentation des lauréats régionaux et voter en ligne pour désigner le vainqueur du titre. La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2019.

i www.starsetmetiers.fr

Rapprochez-vous de votre CMA ou de votre conseiller Banque Populaire.

Des milliers d'opportunités de reprises d'entreprises artisanales accessibles en un clic !

entreprendre.artisanat.fr

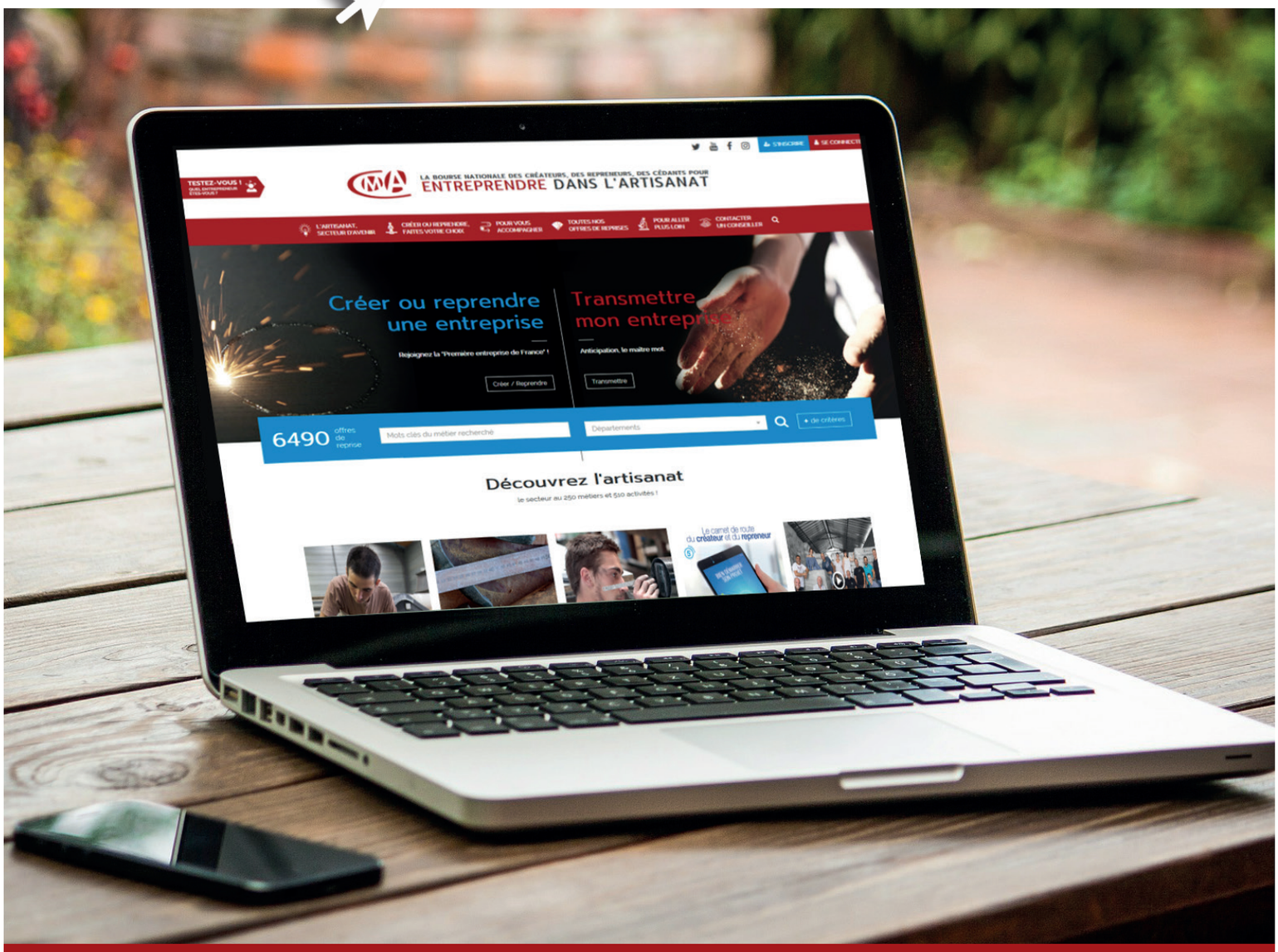

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat vous accompagnent dans la réussite de vos projets !

Les CMA sont expertes en matière d'accompagnement des entreprises. Depuis toujours, elles les aident à se développer, à se transformer, à se réaliser. Dans cette dynamique, la CRMA Grand Est a lancé le PASS Artisan : une gamme de services complète et personnalisée pour accompagner l'entreprise tout au long de sa vie, grâce à des outils de diagnostic précis. Sans aucun coût pour l'entreprise, le PASS Artisan est un dispositif redoutablement efficace pour assurer le développement et la performance d'une entreprise artisanale.

PASS ARTISAN
UNE SITUATION UNE SOLUTION

4 MILIONS D'EUROS

sont consacrés à l'accompagnement des entreprises artisanales. Dans le cadre du pacte artisanat signé avec la région Grand Est le 26 juillet dernier.

PASS ARTISAN

L'expertise Cma

Tout au long de sa vie, une entreprise passe par différentes étapes clés. Des décisions doivent être prises, des choix doivent être faits pour poursuivre l'aventure, grandir et réussir. Cruciales pour l'avenir de l'entreprise et de ses salariés, ces différentes étapes ne sont pas toujours simples à franchir. Les problématiques sont nombreuses, les domaines d'action extrêmement variés. Le chef d'entreprise peut se retrouver face à des situations dans des champs d'action qu'il ne maîtrise pas toujours. C'est pour lui garantir l'accès à toutes les informations nécessaires pour une prise de décision éclairée, lui apporter l'expertise et les solutions à mettre en œuvre que le PASS Artisan est né.

Partenaire de l'artisan

Qu'il s'agisse d'un état des lieux précis, de ressources humaines, de stratégie commerciale, d'export ou de transformation numérique, le PASS Artisan propose une prestation adaptée. ▸▸

8 PRESTATIONS
POUR VOUS AIDER À FAIRE PROGRESSER, TRANSMETTRE OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE ARTISANALE.

2 PASS THÉMATIQUES*
5 diagnostics approfondis au choix :
- gestion et pilotage
- ressources humaines
- développement commercial
- numérique
- transfrontalier, export

1 PASS ENJEUX*
Diagnostic d'approche globale de votre entreprise : un entretien pour faire un état des lieux de votre activité.

3 PASS ACTIONS *
Accompagnement à la mise en œuvre des préconisations des Pass Thématiques.

4 PASS EXPERT
Pour aller plus loin : accompagnement par des prestataires externes spécialisés.

PASS PERFORMANCE

PASS REPRISE TRANSMISSION

1 PASS TRANSMISSION diagnostic*
Première approche de votre projet de cession.

2 PASS TRANSMISSION accompagnement*
Analyse approfondie et évaluation de votre projet de cession, mise en relation avec des repreneurs.

3 PASS REPRISE diagnostic*
Première approche de votre projet de reprise.

4 PASS REPRISE accompagnement*
Analyse approfondie et chiffrage de votre projet de reprise, mise en relations avec des cédants.

Lors de ses visites d'entreprises sur le territoire, Bernard Stalter a pu mesurer toute l'importance et la nécessité de proposer une offre de services régionalisée.

« L'égalité et l'unité de services que l'on propose à nos artisans restent l'une de nos préoccupations. Qu'on se trouve à Reims ou à Strasbourg, dans un territoire rural ou dans une grande ville, il ne doit plus y avoir de différences. Chaque artisan doit avoir accès à la même offre et qualité de services. »
Bernard Stalter

▸▸ À l'aide d'outils informatiques pointus et grâce à une connaissance étroite et une confiance partagée, le conseiller CMA construit un diagnostic et établit un ensemble de préconisations en fonction des besoins de l'entreprise. Il répond également présent pour la mise en œuvre, en véritable partenaire de l'artisan.

Première gamme de services régionalisée

Le PASS Artisan a vu le jour à la Chambre de Métiers d'Alsace, où il a été testé et affiné pour un niveau de performance optimal. Son efficacité prouvée, il a été développé à l'ensemble des Chambres du Grand Est : **c'est la première gamme de services à être régionalisée**. Un bel exemple de la force et de l'intérêt de la régionalisation *(lire p. 4 et 5)* du réseau des CMA. En s'appuyant sur une expérience réussie et en faisant bénéficier l'ensemble des chambres départementales de la recherche et du développement des outils informatiques, les élus de la CRMA Grand Est ont, non seulement, permis des économies conséquentes mais aussi une égalité et unité de services aux 101 388 artisans de la région.

PASS Transmission

Gérard Hasse, boulanger-pâtissier

Voilà près de cinquante ans que Gérard Hasse travaille. Aujourd'hui, lui et sa femme Isabelle souhaitent prendre leur retraite et vendre leur entreprise. Face au contexte économique compliqué, Gérard Hasse s'est tourné vers la chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle pour l'aider dans cette étape importante.
C'est Corine Probst, sa conseillère, qui l'accompagne : « *Nous avons commencé par établir un pré-diagnostic : marché, savoir-faire, moyens de production, éléments financiers… Tout est étudié pour assurer un dossier solide,* explique-t-elle. *Nous proposons également un estimatif précis et objectif de son commerce, afin d'optimiser la vente.* »
Grâce au dispositif PASS Transmission, Gérard Hasse bénéficie du réseau et de l'expertise de la CMA : « *Ma femme va réaliser un bilan retraite avec la chambre. Tout seul, j'avais passé des annonces, sans résultat. J'ai aussi été sollicité par des agents immobiliers pour des publications qui m'ont coûté 1 400 euros, mais sans m'apporter aucun client potentiel !* » Sans aucun frais pour l'artisan, l'accompagnement des chambres est particulièrement complet sur les plans administratif et financier. Il l'est aussi sur l'aspect humain : Corine explique, conseille, propose… Elle apporte un véritable soutien moral, qui permet aux époux Hasse de passer ce cap avec plus de sérénité.

FICHE ENTREPRISE
- Gérard Hasse, artisan dans le métier de la boulangerie-pâtisserie,
- Isabelle Hasse, conjointe collaboratrice,
- PASS Transmission : entreprise située à Moulins-lès-Metz (57160), rue passante et parking à proximité.

Ambassadeurs de l'artisanat

Qui saurait mieux parler de l'artisanat, avec passion, conviction et vérité, qu'un artisan lui-même ?

La CRMA Grand Est fait appel aux artisans passionnés, aux convaincus, à ceux qui aiment leur métier et le disent haut et fort. Faites passer le message : il faut choisir l'artisanat, il faut choisir l'apprentissage !

→ **À qui s'adresser ?** Aux jeunes (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi), aux adultes en reconversion professionnelle.

→ **Comment ?** En participant à des forums métiers, en accueillant des stagiaires de 3e ou des jeunes pour une visite d'entreprise, en témoignant de votre parcours de formation et d'expérience (vidéo ou présentiel), en animant une conférence ou en répondant à une interview.

→ **Vos qualités :** une envie de transmettre son vécu et son amour du métier en valorisant l'artisanat, l'exercice du métier et de l'apprentissage, une bonne capacité d'orateur et un relationnel facile avec le jeune public.

→ **Cette mission vous intéresse ?** Faites-vous connaître auprès de la CRMA Grand Est.

MAGALIE MAUCOURT
03 87 20 36 82
mmaucourt@crma-grandest.fr

ARTISANAT DE DEMAIN

Vous avez un projet de modernisation de vos outils de production, vous souhaitez adopter une démarche globale d'amélioration de votre performance et intégrer de nouvelles technologies pour booster votre compétitivité ?

→ Des aides financières, proposées par la région Grand Est existent : prenez dès à présent contact avec votre conseiller à la CMA de votre territoire : il vous renseignera et vous aidera à construire votre dossier.

Expérimentation d'un e-CFA dans le Grand Est

Le 3 septembre dernier, Bernard Stalter, président de la CRMA Grand Est et Jean Rottner, président de la Région Grand Est, ont annoncé le lancement d'une nouvelle expérimentation : l'e-CFA.

Le projet, initié par la Région et développé avec la chambre régionale de métiers et de l'artisanat, est d'offrir les meilleures conditions de travail aux élèves des CFA en **développant les technologies du digital dans les dispositifs de formation.**

Une 1re expérimentation qui sera lancée au CFA d'Eschau, en Alsace.

« Nous devons accroître notre potentiel séduction auprès des jeunes en utilisant ce qui leur plaît : la modernité, les nouvelles technologies, le numérique, la réalité virtuelle… Avec des méthodes d'enseignement interactives et digitales, nos formations seront plus attractives : nous répondrons ainsi aux besoins de nos métiers », explique Bernard Stalter.

Ce projet d'envergure s'inscrit pleinement dans la politique de la Région, qui a à cœur de développer le numérique dans ses établissements. Pour Jean Rottner, c'est l'opportunité de donner aux apprentis la possibilité de se former via les nouvelles technologies et de leur offrir ainsi les mêmes chances de réussite.

« Faire des apprentis des citoyens aguerris aux nouvelles technologies, capables d'en tirer le meilleur pour relever avec succès les défis de notre société et préparer leur vie professionnelle, voilà l'objectif que la Région Grand Est se fixe pour ses CFA. »

Le CFA d'Eschau sera donc l'établissement pilote en la matière et l'expérience, si elle s'avère concluante, pourrait être étendue aux autres CFA du Grand Est.

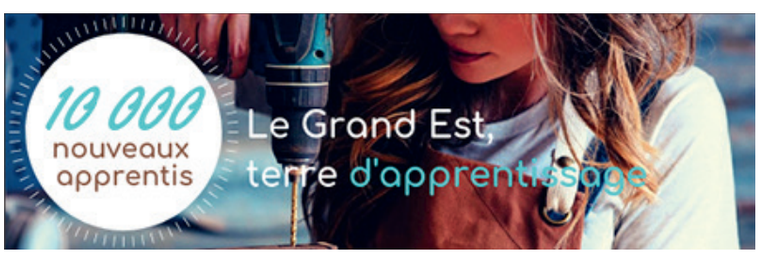

PRATIQUE

Artisanat de demain : une aide pour les entreprises

Afin de rester compétitives, dans un contexte économique en profonde mutation, les entreprises artisanales doivent moderniser leur outil de travail, intégrer de nouvelles technologies de production et optimiser leur consommation énergétique. Cette recherche de compétitivité ne doit pas se faire au détriment des valeurs fondamentales que sont la qualité de service, la proximité avec la clientèle et la flexibilité.

La Région Grand Est accompagne les entreprises artisanales en développement qui, en vue d'améliorer leur compétitivité, souhaitent s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration de leurs performances, en investissant sur au moins un des trois axes suivants :

- la modernisation de leur outil de production ;
- l'intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, impression 3D, dématérialisation, design, équipement numérique, interface homme-machine…) ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique (récupération de chaleur…). Elle doit se traduire par un saut thermique vers une catégorie de classement énergétique supérieure.

La Région Grand Est accompagnera les entreprises artisanales concernées à travers une « aide au conseil » et une « aide à l'investissement ». Ces deux aides régionales revêtent la forme d'une subvention afin de financer :

- un conseil extérieur et/ou soutien aux dépenses dites numériques : études de faisabilité, conseil à l'entreprise, sites Web, outils de gestion (subvention plafonnée à 15 000 € et calculée sur la base de 50 % du coût des prestations du conseil extérieur) ;
- un projet d'investissement productif, matériel ou immatériel, en lien avec les axes ci-dessus (subvention plafonnée à 20 ou 30 % avec un maximum de 50 000 € et calculée sur la base des investissements productifs matériels et immatériels éligibles, selon les règlements en vigueur).

Cette opération, qui a commencé en juin 2018, prendra fin en mars 2019.

Formulaire de candidature est à télécharger :
www.grandest.fr/appel-a-projet/appel-a-manifestation-dinteret-artisanat-de-demain
puis à retourner par mail à : artisanatdedemain@grandest.fr

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne prendra contact avec l'entreprise afin de réaliser un pré-diagnostic gratuit et constituera le dossier en cas d'éligibilité du projet.

POUR PLUS D'INFOS, CONTACTEZ LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MARNE :
03 26 40 64 94 ou slanz@cm-marne.fr

Le diagnostic d'approche globale de l'entreprise

Le diagnostic d'approche globale, mis en place par la CMA de la Marne, vous propose de faire un point rapide sur le fonctionnement de votre entreprise via un outil permettant de passer en revue un certain nombre de points stratégiques dans le quotidien d'une entreprise artisanale. Au cours d'un rendez-vous individuel, nous réalisons un check up complet de votre entreprise dans différents domaines tels que l'organisation, la gestion administrative et financière, la commercialisation, les usages du numérique, les ressources humaines, afin d'identifier ce qui peut être amélioré et comment procéder.

Cet accompagnement se déroule en trois étapes.

- Le diagnostic d'approche globale : un conseiller de la CMA vous rend visite dans votre entreprise afin de recueillir les informations et documents nécessaires pour réaliser un check-up.
- **La restitution :** le conseiller réalise une restitution des points forts et des points faibles, des axes d'amélioration et de leur mise en place.
- **Le diagnostic thématique :** en fonction des résultats obtenus, le conseiller préconisera un diagnostic plus approfondi dans une thématique particulière ainsi que l'accompagnement adapté afin d'améliorer la performance de l'entreprise.

Le diagnostic global de l'entreprise vous donne l'occasion de vous pencher sur l'état de santé de votre entreprise et de vous projeter vers l'avenir.

Votre contact : Pôle Entreprise de la CMA de la Marne – Sébastien Lanz - 03 26 40 22 15 – slanz@cm-marne.fr

INVESTISSEMENT MATÉRIEL

Acheter ou louer ? LE MATCH

Outillage, matériel varié, véhicule… L'artisan peut choisir d'investir ou de louer. Quelle option est la plus rentable pour l'entreprise ? Éléments de réponse afin d'y voir plus clair. *Sophie de Courtivron*

J'ACHÈTE si…

- J'ai régulièrement besoin du matériel concerné (qui sera donc assez vite rentabilisé).
- Cet investissement est sans risque pour la situation financière de mon entreprise ; il valorise mon entreprise.
- Le matériel désiré est très spécifique et propre à mon activité.
- J'ai trouvé une très bonne affaire.
- Je tiens absolument à utiliser la marque et le modèle de mon choix.
- Je ne suis pas certain de trouver la machine désirée à la location ou au dernier moment. Et son absence pénaliserait mon travail.

Je LOUE quand…

- J'ai exceptionnellement besoin de l'outil envisagé (pour un chantier, une tâche particulière, pour élargir ponctuellement mon champ d'action…).
- Je n'ai pas le budget nécessaire pour acheter ; ma capacité d'emprunt est limitée.
- Je sais que le matériel envisagé évolue rapidement (informatique par exemple) ou est soumis à une forte obsolescence programmée (plus d'infos sur www.halteobsolescence.org).
- J'ai un espace de stockage limité.
- Je n'ai pas envie d'assumer l'entretien et la maintenance de l'outil en question (révisions, réparations, contrôles).
- Je veux simplifier mes devis (en facturant au client l'utilisation de la machine. Vous n'aurez donc pas de calcul à faire par rapport à son prix d'achat/son utilisation, etc.).
- Je veux tester cet outil avant de l'acheter.
- J'ai une carte de fidélité avantageuse auprès d'un loueur.

+ Faites une étude comparative sur www.dlr.fr, rubrique « Ressources documentaires ».

CONSEIL

Vous êtes une personne morale et le contrat de location de matériel est donc régi par le Code civil (et pas par le Code de la consommation). Soyez bien attentif aux différentes clauses du contrat afin d'être conscients de vos droits et de vos obligations. Vérifiez l'état du bien, ses modalités d'utilisation, son entretien courant s'il vous revient (clause spéciale), ce qu'il se passe s'il doit être révisé, en cas d'endommagement (êtes-vous assuré ?), etc.

BTP : UN OUTIL DE CALCUL

Pour vous aider à mieux évaluer le coût réel d'un matériel et déterminer la valeur économique totale de l'investissement, l'Association européenne de location (ERA) a mis au point un outil, gratuit, qui permet de calculer le coût total de possession d'un matériel (prenant en compte les coûts directs et indirects). Le calculateur donne la possibilité de visualiser un coût de location comparatif, offrant ainsi une analyse achat *versus* location.

i Sur equipmentcalculator.org, sélectionnez le français, enregistrez-vous, cliquez sur « nouveau calcul », sélectionnez un type de machine, etc. et remplissez les champs.

PLATEFORMES COLLABORATIVES ET SOLUTIONS ALTERNATIVES

- Prêt d'objets (entre particuliers) : sharevoisins.fr, www.mutum.com, pretik.org
- Acheter ou utiliser à plusieurs (particuliers) : separtagerunbien.com
- Location de matériel BTP entre professionnels : www.equipementsapartager.com/fr

UN STATUT MODIFIÉ

La limite d'âge de l'apprenti passe à 29 ans révolus. Le temps de travail des plus jeunes pourra être rallongé dans certains cas et il est désormais possible de débuter un cycle sans contrat.

UNE RUPTURE SIMPLIFIÉE

Il n'y a plus d'obligation de passer devant le Conseil des prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage, en cas de force majeure, de faute grave, ou d'inaptitude constatée par le médecin du travail.

UN FINANCEMENT DIFFÉRENT

La taxe d'apprentissage est maintenant collectée par les Urssaf. Une aide spéciale sera attribuée aux TPE employant des apprentis. L'ouverture de CFA (subventionnés en fonction du nombre d'apprentis recrutés) sera simplifiée pour les CMA.

LECTURE RAPIDE

Apprentissage : la réforme de la rentrée

La réforme de l'apprentissage, à laquelle a activement participé le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), vient de voir le jour à travers la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée le 1er août 2018 et parue au Journal officiel du 6 septembre*.

Samorya Wilson

Un nouveau statut pour l'apprenti

La limite d'âge pour être apprenti est portée de 25 à 29 ans révolus.
La durée de travail des apprentis mineurs pourra être allongée pour certaines activités qui seront déterminées par décret ou à titre exceptionnel sur autorisation de l'inspecteur du travail et après avis du médecin du travail. En principe, le temps de travail des jeunes apprentis est fixé à 8 heures par jour et 35 heures par semaine. La nouvelle réglementation permettra de porter cette durée à 10 heures par jour et 40 heures par semaine dans certaines circonstances. Cependant, ces heures accomplies au-delà de la durée hebdomadaire devront donner lieu à des périodes de repos compensateur équivalent.
Les jeunes apprentis de 16 à 20 ans verront leur rémunération augmenter de 30 euros nets par mois et ceux d'au moins 18 ans percevront une aide de 500 euros pour passer leur permis de conduire.
Par ailleurs, il sera possible de débuter un cycle de formation en apprentissage sans contrat, dans un CFA, dans la limite de trois mois. L'intéressé aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Le CFA devra l'assister dans la recherche d'un employeur. Le stagiaire pourra signer un contrat d'apprentissage à tout moment. La durée du contrat sera alors réduite de la période écoulée depuis le début du cycle de formation.
La loi crée également une nouvelle classe de troisième intitulée « prépa-métiers » pour préparer l'orientation des collégiens vers l'apprentissage. Cette classe leur permettra de renforcer la découverte des métiers, notamment par des périodes d'immersion en milieu professionnel, et de les préparer à l'apprentissage, via des périodes d'immersion dans les CFA.

La rupture du contrat d'apprentissage aménagée

S'il reste possible de dénoncer le contrat par accord écrit signé des deux parties, il ne sera plus obligatoire de passer devant le conseil de prud'hommes en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti ou d'inaptitude constatée.
En cas d'inaptitude, l'employeur ne sera pas tenu à une obligation de reclassement. La rupture du contrat d'apprentissage devra

désormais se faire suivant la procédure du licenciement. L'apprenti pourra également mettre fin au contrat en respectant un délai de préavis qui sera déterminé par décret et après avoir sollicité le médiateur de la CMA.
Lorsqu'il est mis fin au contrat d'apprentissage, le CFA dans lequel est inscrit l'apprenti doit lui permettre de suivre sa formation théorique pendant six mois et contribuer à lui trouver un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Financement : nouvelle donne

Le montant de la taxe d'apprentissage reste fixé à 0,68 % de la masse salariale annuelle. À partir de 2021, cette somme sera collectée par les Urssaf. Sur cette enveloppe, 87 % seront reversés à France compétences, la nouvelle instance de gestion de la formation professionnelle, pour financer les CFA. Le reste (13 %) pourra être versé par l'employeur aux établissements de formation technologique et professionnelle de son choix, notamment sous forme d'équipements et de matériels.
L'entreprise aura la possibilité de déduire de la part de 87 % de la taxe, le montant des dépenses engagées par son service de formation accueillant ses apprentis.
Une aide spéciale est créée à destination des TPE-PME qui emploient des apprentis. Le montant sera fixé par décret.
S'agissant du financement des CFA, à partir de 2020, leur subvention dépendra du nombre d'apprentis qu'ils accueillent. Ils auront aussi l'obligation de rendre publics, chaque année, leurs taux d'obtention des diplômes et d'insertion.
Il appartiendra aux branches professionnelles de déterminer le coût de la formation d'un apprenti. Les CMA pourront ouvrir et gérer des CFA sans autorisation préalable de la Région.

Les autres mesures attendues

OUTRE L'APPRENTISSAGE, LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL PRÉVOIT DIVERSES MESURES, NOTAMMENT CELLES RELATIVES À L'ASSURANCE CHÔMAGE ET AU CDD.

Allocations-chômage pour les travailleurs indépendants
Il est créé une indemnisation pour les travailleurs indépendants privés d'emploi, sous certaines conditions. Il s'agit de ceux dont l'entreprise s'est trouvée en liquidation ou en situation de redressement judiciaire. Les travailleurs qui étaient indépendants au titre de leur dernière activité, pourront bénéficier de « l'allocation des travailleurs indépendants ». Cependant, ils doivent satisfaire à des conditions de ressources, de durée antérieure d'activité et de revenus antérieurs d'activité qui seront ultérieurement fixées par décret. Le montant de l'allocation, forfaitaire, et sa durée d'attribution feront, eux aussi, l'objet d'un décret.
Quant à la coordination de l'allocation des travailleurs indépendants avec l'allocation d'assurance, il appartiendra aux partenaires sociaux de déterminer les mesures d'application, par accord.

Un contrat unique pour les CDD
À titre expérimental, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, il sera possible de faire un seul CDD ou un seul contrat de travail temporaire pour remplacer plusieurs salariés. Cette mesure sera applicable dans certains secteurs, définis par décret. Elle pourra notamment servir dans le cadre de travail saisonnier ou pour le remplacement de deux salariés à mi-temps en arrêt-maladie.

Renforcement des prérogatives de Pôle emploi
Pôle emploi n'aura plus besoin de saisir le tribunal d'instance pour demander le remboursement des allocations versées à un salarié dont le licenciement a été reconnu comme sans cause réelle et sérieuse. L'organisme pourra directement délivrer une « contrainte » à l'employeur, après mise en demeure. Les conditions d'exercice de ce nouveau pouvoir conféré à Pôle emploi seront fixées par décret.

* Titre 1er, chapitre III (article 12 et suivants) de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements. 23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom ..... Nom .....

Profession .....

Nombre de salariés ..... Adresse .....

.....

Téléphone ..... Fax .....

E-mail .....

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2018. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

Entrée en vigueur au 1er janvier 2017, la Réforme des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP), qui servent de base au calcul de la fiscalité locale appliquée aux entreprises, a été précisée dans deux décrets en date du 28 juin 2018. *Samorya Wilson*

Calculez la valeur locative d'un local professionnel

1. Vérifiez que le local entre dans la catégorie de locaux professionnels concernés

Le premier décret[1] précise la catégorie des locaux professionnels et commerciaux auxquels s'applique la RVLLP. Il s'agit de propriétés bâties classées selon des sous-groupes et des catégories. Par exemple, le sous-groupe I comprend les magasins et lieux de vente avec, en « Catégorie 1 », les boutiques et magasins sur rue et, en « Catégorie 2 », les commerces sans accès direct sur la rue. Autre exemple : le sous-groupe IV réunit les ateliers et autres locaux assimilables avec, en « Catégorie 1 », les ateliers artisanaux et, en « Catégorie 2 », les locaux utilisés pour une activité de transformation, de manutention ou de maintenance. Par exemple, l'arrière-boutique d'un local commercial, utilisée pour le stockage des marchandises, n'a pas la même valeur que la partie principale dédiée à l'accueil de la clientèle. La superficie de cette partie est alors réduite par application d'un coefficient : 0,5 pour une partie couverte ou 0,2 pour une partie non couverte.

2. Contrôlez le nouveau mode de calcul de la valeur locative du local

Désormais, la valeur locative d'un local professionnel (VLP) est calculée à partir d'une grille tarifaire, dans laquelle sont classés les locaux en fonction de leur nature ou leur destination[2]. Un tarif au mètre carré (différent selon la catégorie de classification du local) est appliqué à la surface pondérée du local. La VLP est calculée selon la formule suivante : **surface pondérée du local X tarif de la catégorie X coefficient de localisation**.

La surface pondérée du local permet de tenir compte de l'affectation et de l'utilisation des différentes parties d'un local, au cas où sa superficie n'est pas affectée dans sa totalité, à une activité donnée.

3. Regardez si cette valeur a bien été mise à jour

La loi de finances rectificative pour 2017 a apporté des modifications à la composition et à l'organisation des structures destinées à piloter cette révision (qui doit se faire régulièrement), soit les commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et celles des impôts directs locaux. L'un des décrets précise le fonctionnement de ces différentes commissions. Ainsi, ce sont les commissions départementales qui définissent les coefficients de localisation.

1. Décret n° 2018-535 du 28 juin 2018.

2. Décret n° 2018-536 du 28 juin 2018.

Les nouveaux coefficients 2018, par département, sont publiés à l'adresse : www.impots.gouv.fr/portail/node/11405.

Logiciels de caisse certifiés : précisions

Bercy a détaillé l'obligation faite aux commerçants d'utiliser un logiciel certifié dans le BoFip du 4 juillet 2018. Ainsi, un logiciel ou système de caisse est défini comme « *un système informatique doté d'une fonctionnalité permettant de mémoriser et d'enregistrer extra-comptablement des paiements reçus en contrepartie de vente de marchandises ou de prestations de services* ». Cependant, l'assujetti est dispensé de l'obligation d'utiliser un logiciel certifié lorsque tous les paiements reçus sont réalisés avec l'intermédiation directe d'une banque. Les professionnels bénéficiant du régime de la franchise en base de TVA ou qui réalisent leurs opérations en B to B ne sont pas concernés par le dispositif. Bercy précise que l'administration se montrera indulgente envers les commerçants... dans un premier temps.

www.economie.gouv.fr/cedef/logiciels-caisse-certifies

Motorisation : moteur électrique 57 kW (75 ch)
Vitesse maxi : 100 km/h
Batterie : 33 kWh (Lithium-ion)

Adaptation de diverses carrosseries, comme une cellule frigorifique.
Charge utile maxi : entre 975 et 1 128 kg pour les fourgons, 1 350 kg pour les planchers cabines.
Volume utile : 8 à 22 m³

4 tailles de fourgons (L1H1, L1H2, L2H2, L3H2)
2 longueurs de plancher cabine (L2, L3)

RENAULT MASTER ZE

Branché sur la ville

La nouvelle version 100 % électrique du Renault Master se destine avant tout à la livraison urbaine. Tant mieux dans la mesure où, partageant la même motorisation que le Kangoo, ses performances sont limitées sur route. En revanche, l'absence de rejets lui autorise de circuler partout et en toutes circonstances, aujourd'hui comme demain. *Guillaume Geneste*

Performances limitées

Les ingénieurs de la marque sont allés au plus simple en greffant à son nouveau Master la batterie, l'électronique de gestion et le moteur du Kangoo ZE. Très – trop – facile peut-être ! Les performances du Master ZE sont ainsi limitées sur route : 75 ch, 100 km/h en vitesse maxi, 100 km d'autonomie et des suspensions un peu sèches du fait du surpoids des batteries.

Impression de déjà-vu

L'habitacle du Master ZE est rigoureusement identique à celui d'un autre Master, au tableau de bord près. En effet, celui-ci intègre une « jauge » pour la batterie et un indicateur de sa recharge en roulant. Seule toute petite différence : le bouton de commande du chauffage additionnel (en option), au pied du levier de vitesse.

Recharger ses batteries

Le Master ZE n'est pas compatible avec la recharge rapide. Il peut se brancher à une Wallbox ou sur une prise domestique. Dans le premier cas, la recharge complète prendra six heures avec une Wallbox 7,4 kW et onze heures avec une Wallbox 3,7 kW ; il faudra compter dix-sept heures sur une prise domestique… Mieux vaut anticiper ses itinéraires !

Silence de fonctionnement
Capacités de chargement préservées
Temps de recharge
Performances sur route

* Prix pour la version fourgon L1H1, hors bonus écologique de 6 000 € et avec location de la batterie à 74 € HT par mois pour 7 500 km par an.

À PARTIR DE 47 200 €*

L'ASTUCE DE MIRA

Permettre aux internautes de visiter votre entreprise comme s'ils y étaient, grâce à des photos panoramiques ? C'est possible ! Véritable argument de vente, ce type d'immersion mettra en valeur votre boutique et incitera les clients timides à franchir le pas, surtout si vous êtes peu connu ou « mal » situé. *Samira Hamiche*

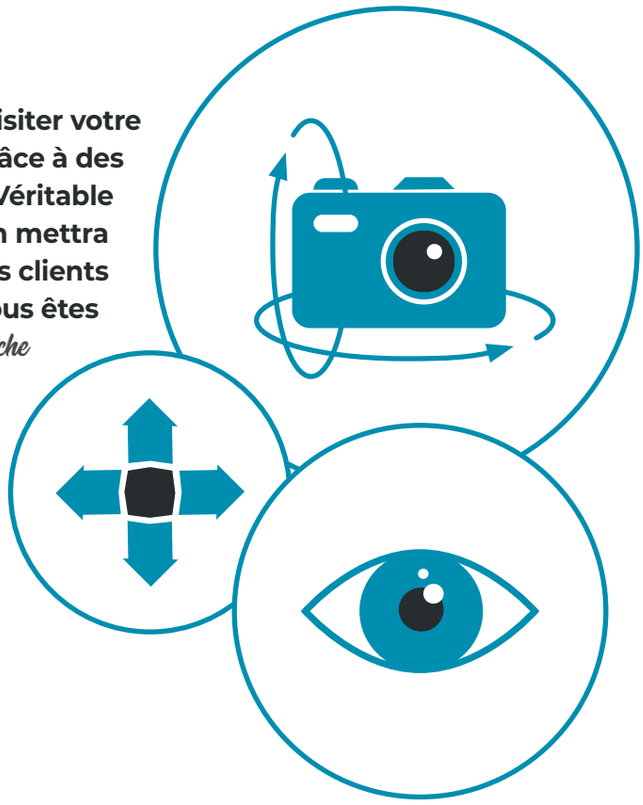

CRÉEZ VOTRE PROPRE VISITE VIRTUELLE

1. L'OUTIL ADÉQUAT

En France et dans le monde, Google caracole en tête des moteurs de recherche (9 recherches sur 10). (Bien) s'y placer est devenu essentiel pour une entreprise. Plus vous rassurerez l'internaute, plus votre offre le séduira. L'outil « officiel » de Google, « Street View Trusted », vous permet de proposer une visite virtuelle de votre établissement. Il s'agit du prolongement de « Street View »... Vous savez, cette fonctionnalité très pratique pour se repérer ou encore découvrir une destination de vacances ?

2. LES AVANTAGES

Créer une visite virtuelle permet d'être mieux référencé sur Google. Selon une étude indépendante*, les fiches d'entreprises agrémentées de photos panoramiques sont deux fois plus susceptibles d'éveiller l'intérêt des consommateurs. Plus sensibles à l'image que leurs aînés, les jeunes prospects (18-34 ans) seraient 130 % plus enclins à acheter ou franchir le seuil d'un établissement qu'ils ont visualisé au préalable. Une visite virtuelle est perçue comme un gage d'honnêteté, proche de « l'expérience client » finale.

*Ipsos, août 2014.

3. LA MÉTHODE

Pour figurer sur Google Street View Trusted, il faut faire appel à un photographe professionnel agréé par Google. La liste officielle est disponible en ligne (www.google.com/streetview/hire). Après devis, il réalisera des clichés panoramiques de votre établissement. Le prix de la prestation dépendra de la surface de votre établissement.

CONSEIL ULTIME

Montrer votre boutique peut aussi – hélas – susciter des convoitises. Veillez donc à vérifier que votre matériel est assuré en cas de vol, dégradations...

4. PROPRIÉTÉ DES PHOTOS

Établissez un contrat listant les conditions, les modalités de garantie et droits de propriété des photos. Pourrez-vous réutiliser les photos ailleurs (réseaux sociaux, book, site...) ? À quelles conditions précises ? Soyez sûrs que tout est clair.

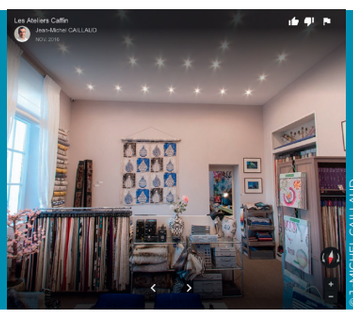

© J.-MICHEL CAILLAUD

Valérie Caffin, Ateliers Caffin - Tapisserie et décoration d'intérieur (Corbeil-Essonnes, 91) : « *Les clients apprécient la démarche et beaucoup de curieux font la visite virtuelle. Elle rassure les nouveaux clients et donne envie de franchir la porte du showroom en confiance. Quant à la séance, elle s'est déroulée sur une demi-journée et nous avons été publiés sur Google dans la semaine. Nous n'avons payé que les honoraires du photographe, soit 300 euros environ.* »

L'ARTISAN DANS LE COUP !

CHAUDRONNIERS

DISCRÈTES STARS DU MÉTAL

Piliers de la métallurgie, les chaudronniers souffrent de la méconnaissance de leur métier. Pourtant, la branche recrute et innove… Tour d'horizon avec Peter James, responsable de l'Institut des métiers de la chaudronnerie et de la tuyauterie industrielle des Compagnons du Devoir.

Samira Hamiche

À leur compte, sous-traitant ou travaillant directement pour l'industrie, les chaudronniers souffrent d'un manque de médiatisation. Et pour cause… « *Ils sont sollicités dans des domaines peu connus du grand public : le nucléaire, la pétrochimie, ou encore l'industrie pharmaceutique ou alimentaire* », note Peter James. Le spectre de la chaudronnerie est ainsi très varié : de la petite chaudronnerie (tôlerie) au gros œuvre (cuves de stockage, ferroviaire, éoliennes, etc.). « *Cela va de la feuille de métal plane qu'on plie ou cintre, puis qu'on assemble par soudage, au travail de barres (profilés, tubes) de différents diamètres.* » Les pièces sont fabriquées en petites séries ou à l'unité, mais le métier ne se limite jamais à l'exécution pure. « *Il y a tout un savoir scientifique à acquérir, en atelier ou en chantier : propriétés des métaux et alliages, maîtrise du dessin industriel et de la vue dans l'espace.* »

JEU D'ÉQUILIBRISTE

« *À l'instar de la serrurerie, le métier est très normé. Or, il est compliqué pour une PME de respecter et de documenter la traçabilité de la matière : où elle a été coulée, quand, et par qui* », rappelle notre interlocuteur. L'industrie, du fait de ses gros moyens, a donc tiré la couverture à elle. Bémol : « *Elle a beaucoup recruté mais très peu formé d'apprentis (2 % des jeunes du métier)* », à l'inverse des PME, « *beaucoup plus patientes* ». De là naît un paradoxe : l'industrie s'est sous-investie dans l'apprentissage mais convoite les chaudronniers. « *Il n'y a qu'à passer devant une agence d'intérim pour voir que la demande est permanente.* » Désormais, les grands groupes forment en interne, mais enseignent « *leurs technicités propres* ». À l'inverse des CFA et des Compagnons du Devoir, dont la formation est « *généraliste et permet donc de s'adapter à toutes les entreprises* ».

MERCI LA TECHNO

Grâce aux nouvelles technologies (réalité virtuelle, logiciels de dessin, commandes numériques…), le métier est devenu moins pénible, plus attractif. « *Des simulateurs de gestes permettent de s'entraîner et d'intervenir sans crainte* », note Peter James. Le port de charges lourdes est facilité, le risque de brûlures et blessures amoindri… Dans cet univers – positivement – bouleversé par le digital, le chaudronnier est amené à acquérir de nouvelles compétences, à se convertir en fin technicien. De quoi attirer les jeunes en quête de symbiose entre geste et innovation…

© JESSE JAMES

Peter James, responsable de l'Institut des métiers de la chaudronnerie et de la tuyauterie industrielle des Compagnons du Devoir

« Pour exercer ce métier, il faut avoir du caractère : la matière n'est pas facile à travailler, il ne faut pas se laisser abattre… Car on croise le fer ! »

© VENERALA

www.snct.org

DR

« Aujourd'hui, nous aimerions que notre savoir-faire soit inscrit au registre des métiers d'art parce qu'il est rare et fragile et qu'on le porte à bout de bras. »

IL TRANSFORME L'EAU EN PIERRE

ÉRIC PAPON – MAÎTRE ARTISAN PÉTRIFICATEUR

Dans les souterrains de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), il n'y a pas que les fromages du même nom qui s'affinent. Éric Papon y parfait une technique unique au monde, imaginée par l'un de ses aïeux il y a deux siècles. En apprivoisant l'eau et sa matière calcaire, il parfait l'art de la pétrification et imprime de sa patte l'épopée familiale. Une visite fascinante au cœur des volcans d'Auvergne. *Julie Clessienne*

DESTINÉE FAMILIALE

Des sources qui puisent leurs minéraux dans les volcans, telle est la richesse de l'Auvergne. « *Au début du XIXe siècle, alors que le thermalisme devenait tendance, trouver une source d'eau, c'était comme trouver un puits de pétrole* », raconte Éric Papon, septième génération aux commandes. L'érudit et curieux Jean Serre, son aïeul, se lance à leur recherche sur ses terres. Il y expérimente la pétrification, technique alors balbutiante en Italie, qui consiste à « récolter » le calcaire fortement présent dans ces eaux pour leur donner des formes artistiques. L'enfant du pays est loin de se douter qu'il est en train de tracer la destinée familiale pour, au moins, deux siècles…

© J-H BAYLE

APPRIVOISER LA MATIÈRE

Maîtriser la pétrification suppose d'apprivoiser l'eau, la contraindre en creusant des canaux, la filtrer pour conformer son taux de fer à la couleur désirée, et enfin la faire dévaler la fontaine pétrifiante : une échelle qui peut mesurer près de 30 mètres de haut sur laquelle sont placés les moules à remplir et les objets à recouvrir. Par un principe physico-chimique, magie : l'eau poursuit sa course (à 37 litres/mn) et le calcaire reste, s'incruste dans les moules, micron par micron. 800 à 1 200 pièces sont ainsi produites tous les ans, certaines nécessitant jusqu'à 14 mois de travail. « *Il faut dix ans pour comprendre le calibrage de la matière et obtenir la régularité voulue* », affirme Éric Papon.

« Aven », incrustation sur bronze, création Romain Langlois/Éric Papon.

DE VASTES HORIZONS

« *On ne connaît que 20 à 25 % du potentiel d'utilisation de la pétrification. L'exploration, les tâtonnements successifs avec mon collaborateur..., c'est ce qui rend notre activité très excitante* », s'enthousiasme Éric Papon. La technique séduit aussi les designers et artisans d'art qui viennent à Saint-Nectaire expérimenter, créer, élargir leurs horizons. Au point que certaines pièces en partie pétrifiée ont été exposées (musée des Arts décoratifs) et distinguées (« Aven » a fini seconde du Prix Liliane Bettencourt en 2016). Une reconnaissance méritée mais jugée trop marginale par Éric Papon qui œuvre désormais pour que son savoir-faire singulier puisse se perpétuer et soit inscrit au registre des métiers d'art.

ABNÉGATION ET PRÉSENCE

Saint-Nectaire a compté jusqu'à douze fabriques concurrentes mais seule l'entreprise de la famille Papon a survécu, devenant la dernière au monde détentrice de ce savoir-faire. « *Nous manipulons les pièces tous les jours et exploitons trois fontaines. C'est un métier de présence allié à un matériau en évolution permanente. Cela suppose un énorme engagement physique.* » Beaucoup de polyvalence aussi. Les cinq salariés à l'année alternent entre bureau, boutique, accueil des touristes, atelier de moulage et de démoulage et... nettoyage (le calcaire stagnant dans les canaux et sur les échelles doit être retiré deux fois par an, parfois au marteau-piqueur !).

www.fontaines-petrifiantes.fr +

60 000 VISITEURS PAR AN

Comprenant que leur singularité au cœur d'une région touristique pouvait attiser la curiosité, l'entreprise s'est ouverte au public dès 1922 (des précurseurs) ; cette activité commerciale à part entière sera développée dans les années 50. En 2005, Éric Papon, épaulé de sa femme Christine, lance des travaux de restructuration d'envergure et investit 1 M€. Bâtiment moderne et accessible, label Qualité Tourisme (le premier de la région), scénographie... tout a été pensé pour accueillir le public à un rythme soutenu. « *En été, des groupes de 20 à 30 personnes se succèdent toutes les 10 minutes. Nous embauchons cinq personnes pour les visites.* » 60 000 personnes passent leur porte tous les ans.

DATES CLÉS

1821 Création de l'entreprise par Jean Serre, aïeul d'Éric Papon

1922 Ouverture des fontaines pétrifiantes au public

1998 Reprise de la gérance par Éric Papon

2008 Fin de la première phase de rénovation, 1 M€ d'investissement

2009 Obtention du label Entreprise du patrimoine vivant, renouvelé en 2014

2017 Lancement de la 2e phase de rénovation qui a duré 5 semaines

COLLABORER POUR SE TRANSCENDER

Qu'elle réponde à un besoin de savoir-faire, de ressources financières, humaines ou techniques pour soutenir le développement de son entreprise ou à une préférence personnelle, la collaboration entre professionnels a de beaux jours devant elle dans l'artisanat. La preuve par trois.

Marjolaine Biagi

LIONEL ROSTAIN – CHARCUTIER

GAGNANT-GAGNANT

À la tête de la charcuterie familiale et artisanale bio (Neffes, Hautes-Alpes), Lionel Rostain est un homme occupé. Connu pour son jambon rose tendre sans nitrite ni nitrate, l'artisan vise l'éradication complète de tout additif dans ses produits (une quarantaine, sans compter les déclinaisons) d'ici 2019. En parallèle, il gère l'approvisionnement du réseau de magasins bio avec lequel il travaille. Pour mener à bien ses tâches, Lionel s'est associé à Alexandre Faure-Brach, ancien directeur d'une boutique bio à Gap. « *C'est mon bras droit. Je m'occupe du site de production* (26 collaborateurs) *et lui du magasin de vente aux particuliers, qui fait aussi traiteur et brasserie* (6 salariés). *Il assure la gestion de la boutique et de la partie traiteur, ainsi que le management du personnel. Grâce à la formation que nous lui avons donnée, Alexandre est tout à fait capable de tenir une boucherie.* » Pour Lionel, cette collaboration est une bouffée d'air. « *Cela me facilite le quotidien. Le matin, je ne me demande pas si le magasin va être ouvert, s'il faut gérer des salariés malades ou absents. Alexandre assure l'approvisionnement, le stock et fait tourner la boutique.* » L'artisan est très pragmatique : « *Même si aujourd'hui, je tire profit à 50 % et non à 100 % de ce que génère le magasin, c'est cohérent. Si Alexandre n'était pas là, je n'en aurais même pas la moitié !* »

PASCAL ROBERT – ÉLECTRICIEN

ENSEMBLE POUR LES AUTRES

Début 2014, Pascal Robert, électricien, rencontre Marc Galland, spécialiste de la rénovation immobilière, lors d'un stage Handibat. Le feeling passe immédiatement entre les deux hommes. « *Nous avons beaucoup discuté. Marc souhaitait développer l'aménagement de cuisines et de salles de bains pour les personnes handicapées, mais ne trouvait pas d'électricien.* » Pascal saute sur l'occasion. Le gérant de ReelDom (Vert-Saint-Denis, Seine-et-Marne), labellisé Handibat, a à cœur de mettre ses connaissances au service des personnes qui en ont besoin. « *Petit, je rêvais d'inventer une machine permettant aux gens paralysés de marcher* », se souvient-il. La collaboration entre les deux artisans démarre. « *Lors de notre premier chantier, nous avons adapté la cuisine d'une personne en fauteuil roulant. Elle était ravie, nous très émus. Dans ces moments-là, on ne pense plus au business, mais au bien-être du client.* » Les projets s'enchaînent pour Pascal et Marc, qu'il s'agisse de chantiers de rénovation, d'aménagements de logements pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap ou d'adaptation d'équipements dans les établissements spécialisés. « *Notre collaboration fonctionne parce que nous ne nous marchons pas dessus. Que nous sommes à l'écoute l'un de l'autre. Nous y avons tout intérêt pour que notre travail soit recommandé !* », souligne l'électricien.

DOMINIQUE LEGRIS – MAÎTRE VERRIER

AVENTURE HUMAINE

Maître verrier à Ennery (Val-d'Oise), Dominique Legris a su revisiter l'art du vitrail. « *Nous créons et fabriquons des vitraux avec des techniques traditionnelles de mise en œuvre et une nouvelle façon de faire : l'association de technologies modernes. Notre objectif est que notre travail soit compatible avec les nouvelles méthodes, telles que le double vitrage, et accessible financièrement à tous. C'est ce que nous faisons avec le "Fany-Glass" depuis vingt ans.* » Cinq années de travail ont été nécessaires pour donner vie à ce produit innovant. « *Nous avons travaillé avec des professionnels de la sérigraphie, et réussi à mettre en place une technique de sérigraphie en quadrichromie.* » Pour Dominique, il ne s'agissait pas là d'une collaboration guidée par la rentabilité, mais par la passion. « *Nos rapports étaient humains. Le chef d'atelier chimiste avec qui j'échangeais était passionné par mes propositions. Cela a mis du temps, nous avons fait moult expériences, mais c'était une très belle aventure humaine !* », se souvient-il. Cerise sur le gâteau, le produit Fany-Glass n'a pas pris une ride depuis sa naissance. « *Le rythme de commandes est toujours soutenu.* » Le maître verrier travaille régulièrement en équipe avec des menuisiers et des architectes. Un impératif du métier qui le ravit : « *Nos échanges sont très intéressants.* »

CE QUE FAIRE ÉQUIPE IMPLIQUE

L'OUVERTURE D'ESPRIT

Ayez en permanence le réflexe d'attention, d'écoute, de réceptivité.

LA REMISE EN QUESTION

Sachez faire preuve de souplesse et vous adapter pour progresser.

UNE BONNE COMMUNICATION

Échangez régulièrement pour vous assurer de la bonne compréhension de vos attentes.

STÉPHANE BERN

« LES ARTISANS ONT DE L'OR ENTRE LES MAINS »

Engagé de longue date en faveur de la préservation du patrimoine, le journaliste et animateur Stéphane Bern évoque avec nous son initiative de « Loto du patrimoine »*, ainsi que les enjeux entourant les métiers de l'artisanat : transmission et mise en lumière…

Propos recueillis par Samira Hamiche

COMMENT ARTISANAT ET PATRIMOINE SONT-ILS LIÉS ?

Le 31 mai dernier, lorsque se sont réunis à l'Élysée les acteurs du patrimoine, j'ai demandé à Emmanuel Macron que soient représentés les métiers d'art. On ne peut pas parler « patrimoine » sans défendre ces savoir-faire ! Le patrimoine, c'est aussi le conservatoire d'une excellence à la française, de compétences qui disparaîtraient s'il n'y avait pas ces artisans qui les protègent, les perpétuent, les transmettent. Sans les artisans et les métiers d'art, le patrimoine ne rime à rien. Ceux qui aiment les monuments historiques doivent comprendre qu'il est crucial de sauvegarder non seulement les vieilles pierres, mais aussi ceux qui les restaurent. Je serai toujours aux côtés des artisans.

QUEL RÔLE JOUERONT-ILS DANS VOTRE PROJET ?

Les artisans sont aux premières loges. Le projet va les rassurer : c'est un appel d'air qui permettra de relancer des travaux d'envergure, de remplir les carnets de commandes et de créer de l'emploi pour les TPE et PME. Il y aura des appels d'offres mais, évidemment, chaque chantier sera libre, à la condition de respecter la loi et les normes. On pense toujours au tourisme patrimonial et culturel… Mais, en amont, il y a toute cette économie autour du patrimoine ! Et le Loto du patrimoine a de quoi la relancer.

© FREDERIC CHEHU

COMMENT VALORISER LES ENTREPRISES ARTISANALES DU PATRIMOINE ?

Je trouve merveilleux de pouvoir commanditer une œuvre d'art réalisée selon des traditions du passé. Cela anoblit celui qui fait le travail et celui qui le regarde. Pour que ces métiers ne soient plus menacés d'extinction, il faut les sanctuariser. Le label EPV** permet justement aux collectivités locales et aux particuliers d'identifier un travail de qualité, qui ne revient pas forcément plus cher. En plus de mettre en lumière le savoir-faire des artisans, il est un gage de qualité. Son cahier des charges précis, mais non contraignant, apporte aux clients une garantie supplémentaire de la qualité du travail. Je suggère d'aller plus loin, en créant une appellation « Trésor national ». En outre, il faudrait regrouper les savoir-faire région par région, comme le fait le GMH*** avec treize métiers d'art. Ainsi, les propriétaires privés comme les collectivités auront un panel d'entreprises auxquelles ils peuvent faire confiance. L'union fait la force.

NB : Cette interview a été réalisée au début de l'été, avant que Stéphane Bern ne souligne son mécontentement quant à certains dispositifs de la loi Elan, dont l'un prévoit que, dans certains cas, l'avis des Architectes des Bâtiments de France soit purement consultatif.

* Le 31 mai dernier, le ministère de la Culture a dévoilé une liste de 251 chantiers prioritaires, dont 18 projets emblématiques (13 en métropole, 5 en Outre-Mer). La première édition de cette loterie nationale a été lancée le 3 septembre.
** Entreprise du patrimoine vivant.
*** Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques.

Retrouvez ses projets en faveur du patrimoine sur www.fondation-patrimoine.org

SON PARCOURS

1985
Diplômé de l'École supérieure de commerce de Lyon.

1985-2010
Journaliste au sein de rédactions grand public (*Dynastie, Voici, Jours de France*, RTL, France Inter, TF1…).

2016
Création de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine.

2017
Chargé de mission par l'Élysée, il liste près de 2 000 monuments et bâtiments en péril.

2018
Présentation des 251 chantiers prioritaires du Loto du patrimoine.

Assurer ses risques professionnels, c'est bien. Être conseillé et accompagné, c'est mieux !

Avec SMABTP, à chaque métier son contrat sur mesure et son conseiller spécialisé.

Votre conseiller expert vous recommande **PPAB Activité** qui couvre tous les risques des **artisans** en un seul contrat : responsabilité décennale et civile, dommages en cours de travaux, protection juridique et individuelle accidents.
Votre couverture d'assurance évolue au rythme de votre entreprise en fonction de son ancienneté et de sa sinistralité.

Et parce que chaque profession est unique, nous déclinons nos solutions d'assurance par métier depuis près de 160 ans.

Notre métier : assurer le vôtre

Contactez-nous vite au 01 45 71 83 30

Découvrez toutes nos solutions d'assurance de personnes (dirigeants et salariés), de biens professionnels et d'activités.

www.groupe-sma.fr

SMABTP

BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

SMA SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 12 000 000 €
RCS PARIS 332 789 296 - 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

Crédits photos : stevecoleimages - Tetra images / Novembre 2017 – PB0923 - SMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
APCMA

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

** Limité à 20% du financement global plafonné à 15.000 €. Durée 60 mois maximum. Pas de frais de dossier. Offre valable jusqu'au 31/12/2018. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire. Voir conditions en agence. Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz. Orias n° 07 005 127*